

# SALON D'ART A NÉRON

## Règlement

Le salon se déroulera les samedi 1er Octobre et dimanche 2 Octobre 2016 dans la salle polyvalente de NÉRON.

L'ouverture et le vernissage auront lieu le samedi 1<sup>er</sup> Octobre à 11h30. Le salon sera ouvert le dimanche 2 octobre de 10h à 18h.

Pas de droit d'inscription. Votre prix de vente qui vous reviendra, sera majoré de 10% au profit de la fondation du patrimoine pour la restauration de l'église.

Les œuvres devront être déposées vendredi matin 30 septembre de 10h à 18h pour les habitants de la commune, et à partir de 8H30 le samedi matin pour les personnes extérieures. Une certaine harmonie dans la disposition devra être respectée et réalisée au plus tard à 11 heures le samedi, avant l'organisation du vernissage.

La capacité d'exposition de la salle est de l'ordre de 50 à 60 œuvres. Il est conseillé de limiter à priori le nombre de vos œuvres à 5. Cette limite pourra être revue au vu du résultat des inscriptions. Vous pouvez aussi apporter des chevalets pour exposer vos œuvres.

La responsabilité de l'accrochage incombe à chacun des exposants. Des chaines et crochets seront mis à disposition.

Les œuvres ne pourront ni être enlevées, ni déplacées avant la fin de l'exposition le dimanche à 18 heures, sauf demande expresse faite à l'inscription.

Les organisateurs du salon ne sont que des détenteurs des œuvres et non des dépositaires au sens du Code Civil. Les artistes exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol, détérioration de toute nature, dommages aux œuvres exposées ou aux personnes du fait des dites œuvres. L'assurance reste à la charge des exposants.

Pour des raisons de sécurité, les artistes qui le souhaitent sont toutefois autorisés à enlever en fin de journée leurs œuvres et s'engagent à les rapporter pour l'ouverture au public au plus tard à 10 heures le lendemain matin.

Les œuvres non récupérées seront disponibles aux heures d'ouverture de la Mairie sous la responsabilité de l'artiste.

La présence des artistes est souhaitée au vernissage et quelques heures pendant le week-end. Afin de renseigner les visiteurs, veuillez préciser vos heures de présence sur cette fiche. Les prix des œuvres ne seront pas affichés. Les éventuels acquéreurs seront mis en relation directement avec l'artiste.

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepte sans réserve.

Signature précédée de la date et de la mention « lu et approuvé ».